

Conseil Municipal du vendredi 17 mars

Absents avec procuration : M. Héraud, M. Tamisier et M. Tessaud

Absente : Mme Durrant

La séance est ouverte à 20h30.

1 – Vente des lots B et C (terrains communaux à construire) au Châtain-Besson

M. COMPAIN Michel et Melle FILLEUL Hélène souhaitent acquérir les 2 lots restants B et C (terrains à bâtir) au Châtain-Besson. Lors de sa séance du CM du 11/09/2015, il avait été décidé de passer le prix de vente de ces terrains de 20 € à 1 € le mètre carré. Sachant qu'il y a 2211 m² de terrain à vendre, le prix de vente est fixé à 2211 X 1 € = 2211 € T.T.C.

Après débat, le CM décide de vendre les 2 lots à M. COMPAIN Michel et Melle FILLEUL Hélène au prix de 2211 € T.T.C.

2 – Recrutement en CDD d'un adjoint technique

Lors de la dernière séance du CM du 17/02/2017, M. Le Maire avait évoqué l'éventualité de recruter un nouvel agent technique pour 6 mois. De ce fait, nous avons reçu 2 candidatures. Après étude des 2 CV, il s'avère que M. Le Maire propose de recruter M. BABOUOT Jérémy, demeurant au lieudit « Les Limousines » ayant déjà de l'expérience dans l'entretien des parcs et jardins. M. Le Maire propose de l'embaucher en CDD de 6 mois à compter de début avril jusqu'à fin septembre, pour 35 heures hebdomadaires.

Après débat, le CM valide le recrutement de M. BABOUOT aux conditions évoquées ci-dessus par M. Le Maire.

3 – Nouvelle délibération pour le dossier de demande de subvention DETR (agrandissement de la salle des fêtes)

Les services de la Préfecture, dans le cadre de l'étude de notre dossier de subvention DETR, nous demande de reprendre notre délibération à l'identique mais en rajoutant le plan de financement suivant :

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT H.T.	%
Auto-financement :	167 351,76	28,60
Emprunt :	non	non
DETR (Etat)	204 752,00	35
Aide à l'initiative locale (Conseil Départemental)	14 000,00	2,40
FEADER (Europe)	198 901,94	34
TOTAL :	585 005,70	100

4 – Avenir du Resto Basque

Mme ZUBIZARRETA vient de nous informer par courrier de son dépôt de bilan au 31 mars 2017. Un liquidateur doit être nommé prochainement afin de vendre le matériel lui appartenant. Toute personne intéressée pour la reprise du multiple peut se manifester en mairie ou auprès de Mme ZUBIZARRETA.

5 – Vote des comptes administratifs (général et assainissement) 2016

a) Budget général

Fonctionnement : l'exercice est clos avec un excédent de 520 505,89 €.

Investissement : l'exercice est clos avec un déficit de 277 284,96 €.

Il faut rajouter les restes à réaliser (dépenses engagées en 2016 et non mandatées) qui s'élèvent à 47 322,03 € donc au final, c'est un déficit de 324 606,99 €.

Solde : excédent de 195 898,90 €. Très important : Le montant du déficit est élevé, tout simplement parce que les subventions d'un montant de 195 000 € n'ont pas encore été versées à la Commune.

b) Budget assainissement

Exploitation : l'exercice est clos avec un déficit de 197,33 €.

Investissement : l'exercice est clos avec un excédent de 221 501,29 €.

Il n'y a pas de solde, il est impossible de passer d'une section à une autre.

Après débat, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2016.

6 – Vote des comptes de gestion 2016

Le CM approuve les comptes de gestion dressés par le receveur qui sont identiques aux comptes administratifs.

7 – Vote pour l'affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal décide d'affecter 195 898,90 € à la section de fonctionnement du BP 2017 au 002 et d'affecter le déficit de 197,33 € à la section d'exploitation du BP assainissement 2017.

8– Questions diverses

a) Location de l'appartement F4 au Châtain-Besson

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement F4 situé au Châtain-Besson, à côté de l'Agence Postale Communale, sera loué à compter du 1er mai 2017 à Madame VALLADE Jessica, pour un loyer mensuel de 500 €, sans les charges. Cette dernière devra verser une caution de 500 € correspondant à un mois de loyer.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire, Denis DONNARY

